

Comment gérer le risque légionelles ?

Surveillance des installations d'eau chaude sanitaire (Arrêté du 1er février 2010)

1 - Points de surveillance (pour chaque réseau de distribution)

- Sortie de production (mise en distribution),
- Fond de ballon (le cas échéant),
- Point d'usage à risque ou à défaut le plus éloigné (douches...),
- Retour de bouche (le cas échéant).

2 - Analyse légionelles sur les points de surveillance

1 fois par an

A ne pas confondre avec l'analyse annuelle de potabilité

- **Période privilégiée** : 15 jours avant l'ouverture au public pour une gestion apaisée en cas de dépassement de seuil,
- **Par qui ?** : Prélèvements et analyses réalisés par un laboratoire accrédité pour le paramètre légionelles par le COFRAC,
- **Objectif cible** : Inférieur à 1000 UFC/l de *Legionella pneumophila*

Pour les réseaux qui ne sont pas utilisés pendant plusieurs semaines, les prélèvements pour l'analyse des légionelles doivent impérativement être réalisés après la purge des réseaux et 15 jours avant l'accueil du public.

3 - Contrôle des températures sur les points de surveillance

1 fois par mois

- **Par qui ?** : Contrôle et relevés réalisés par le responsable d'établissement ou la personne désignée par lui,
- **Quelle température ?** :
 - supérieure ou égale à 55° C en sortie de production,
 - supérieure ou égale à 50°C sur le réseau de distribution y compris le retour de boucle,
 - inférieure ou égale à 50°C aux points d'usage.

4 - Carnet sanitaire

Doivent y être consignés :

- Résultats d'analyses,
- Relevé des températures,
- Diagnostic du réseau,
- Note de calcul d'équilibrage des réseaux bouclés,
- Schémas synoptiques ou plans des réseaux,
- Travaux effectués sur les installations,
- Traitement préventif (lutte contre le tartre, la corrosion, désinfection),
- Traitement curatif (choc thermique, chimique, mise en place des filtres anti-légionelles...),
- Toutes autres informations utiles.

Comment gérer le risque légionelles ?

Que faire en cas de dépassement de seuil ?

1 - Quel est le seuil ?

- Les résultats d'analyses doivent être inférieurs à 1.000 UFC/l (unités formant colonie par litre) en *Legionella pneumophila*.

2 - Quelles sont les mesures à prendre ?

- Restriction des usages à risques (douches, bains à remous...) :
 - Arrêt ;
 - Filtres anti-légionelles.
- Information des usagers ;
- Désinfection curative (doit être adaptée aux installations et à la situation) :
 - Choc thermique ;
 - Choc chimique.
- Diagnostic du réseau par un professionnel en cas de dépassement récurrent.

ASSURER LA TRACABILITE DANS LE CARNET SANITAIRE

3 - Comment vérifier l'efficacité du traitement ?

- 2 séries d'analyses de « recontrôle » obligatoires :
 - Au moins 48 heures après la désinfection pour vérifier son efficacité ;
 - Entre 2 à 8 semaines après la désinfection pour vérifier l'absence de recolonisation des réseaux.

4 - Comment éviter une récurrence ?

- Eviter la stagnation de l'eau,
- Lutter contre l'entartrage et la corrosion,
- Maintenir l'eau à une température élevée dans les installations,
- Mitiger l'eau au plus près des points d'usage.